

L'audience de l'affaire à laquelle a été appelé à comparaitre le journaliste Joseph Olinga, s'est ouverte jeudi 8 novembre 2018 au tribunal de grande instance de de Bafoussam.

Le chef d'agence du quotidien Le Messager pour les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest, était présent, contrairement aux plaignants. Au bout d'une dizaine de minutes de procès, le journaliste apprendra que les charges qui pesaient contre lui, ont été revues à la baisse. Initialement accusé d'apologie du terrorisme et d'incitation à la rébellion, ces charges ont été mutées en "outrage à fonctionnaire" et "rébellion simple".

Lors de l'audience de ce jeudi 8 novembre 2018, l'on apprendra qu'un seul chef d'accusation pèse désormais sur ce confrère ; à savoir "rébellion". En l'absence de la partie plaignante, l'affaire a été renvoyée au 13 décembre prochain. Le ministère public qui s'est saisi de l'affaire a été invité à présenter les témoins pendant cette deuxième audience.

Notons que **Joseph Olinga** a été interpellé samedi 3 novembre 2018 dans un snack-bar connu sous le nom de Facebooke situé au lieu-dit "Akwa" à Bafoussam. Il réalisait un reportage sur l'effectivité d'une mesure du sous-préfet de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}, interdisant l'ouverture ce jour-là des débits de boissons, snack-bars et casinos après 21 heures.